

Le chèque de Noël de BAKKER

Le message est immédiatement visible et lisible sur l'enveloppe d'expédition du catalogue **BAKKER** : « La méga-cagnotte constituée des prix et cadeaux non réclamés va être distribuée. Son montant total est de 124 850 €. Confirmation officielle : vous avez droit à un chèque de Noël. »

Les habitués du Réseau anti-arnaques, et de ses supports (*le site arnaques-infos.org et la page Facebook*) savent que le bon conseil à suivre est de consulter immédiatement le règlement complet de l'opération, en général caché dans les documents publicitaires et rédigé en petits caractères.

Dans le cas présent, la lecture de ce règlement nous apprend que le budget total est de 147 850 €. Quatre chèques pour un montant total de 22 000 € seront effectivement remis à quatre heureux gagnants. Le reliquat, soit la somme de 124 850 €, sera réparti entre tous les autres participants avec un montant minimum de 2 € par chèque bancaire, transformable en chèque achat de de 5 € à valoir sur une prochaine commande.

Du coup, contrairement à ce que pouvait le laisser penser l'enveloppe alléchante, le Père Noël est moins généreux.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)